

Concertation citoyenne

L'avenir de notre intercommunalité est en jeu : nous comptons sur votre participation à cette réflexion collective stratégique



Loi NOTRe – Avenir de la CC Entre Seine-et-Forêt

La loi portant organisation territoriale votée cet été, que l'on appelle la loi NOTRe fixe, pour ce qui concerne le renforcement des intercommunalités voulu par l'Etat, un seuil de 15000 habitants.

Cela veut dire concrètement que notre communauté de communes est trop petite avec ses quelques 7500 habitants, et va devoir « se marier » avec quelqu'un d'autre.

Cette même loi a doté le Préfet de pouvoirs temporaires très importants puisque c'est lui qui est chargé d'élaborer un schéma des intercommunalités dans son département, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le SDCI.

Les Conseils communautaires et municipaux doivent donner un avis sur ce schéma avant le 13 décembre.

Ces avis seront transmis à une commission départementale qui pourra, à la majorité qualifiée des 2/3, amender ou non le SDCI.

Celui-ci sera ensuite définitivement arrêté par le Préfet avant le 31 mars 2016.

Calendrier de mise en œuvre :

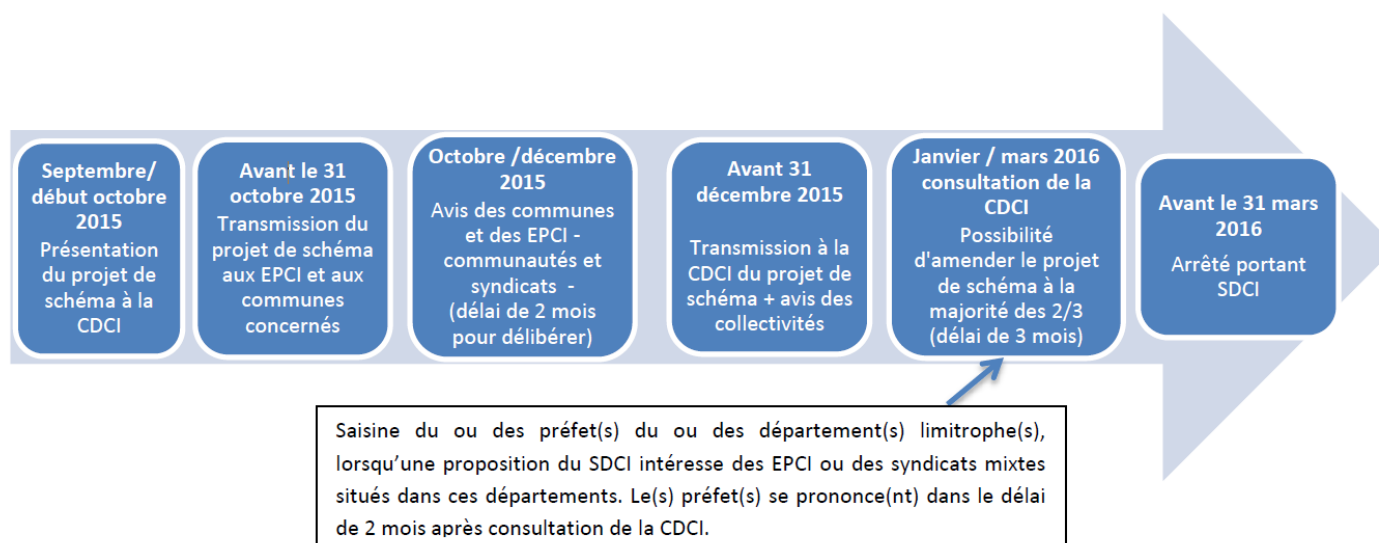
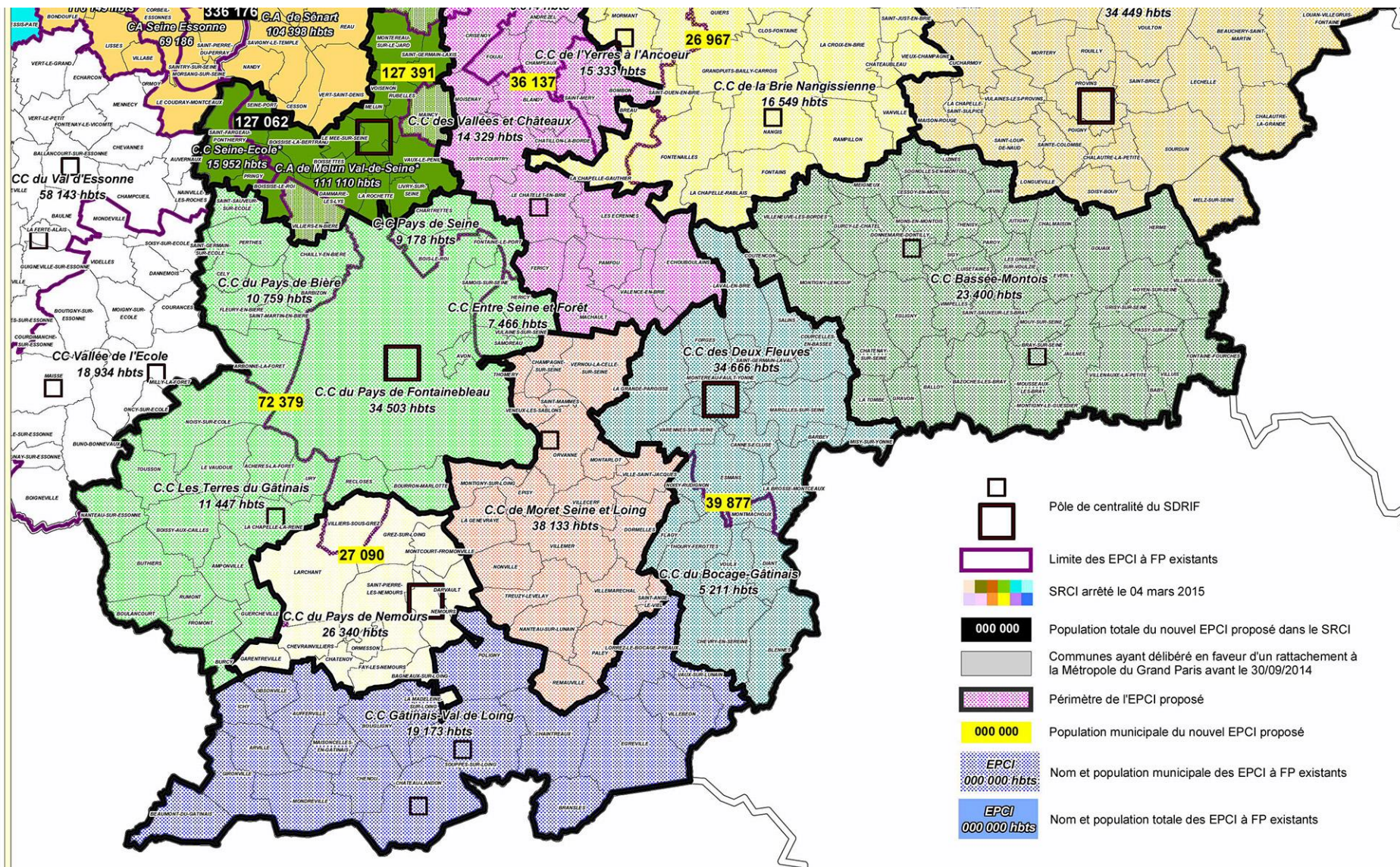


Schéma proposé par le Préfet



Le Préfet souhaite la fusion des communautés de communes constituant le SCOT de Fontainebleau c'est-à-dire : Entre Seine et Forêt, Pays de Seine, Pays de Fontainebleau, Terres du Gâtinais et Pays de Bière, soit 35 communes représentant 73 000 habitants.

Raisonnement soutenu :

Ce périmètre coïncide avec celui du SCOT approuvé de Fontainebleau et sa région (moins Villiers-en-Bière et Villiers-sous-Grez. Les élus du secteur ont cependant envisagé d'autres formes de regroupement.

Ainsi, les CC « Entre Seine-et-Forêt » et « Pays de Seine » ont souhaité fusionner, ce qui leur permettrait d'atteindre le seuil de 15 000 habitants.

Toutefois, si ces deux CC ont des liens (par exemple, par le partage de certaines installations sportives), elles appartiennent à des bassins de vie différents (la CC « Entre Seine-et-Forêt » étant tournée vers Fontainebleau alors que la CC « Pays de Seine » appartient au bassin de vie de Bois-le-Roi). Par ailleurs, les deux CC ont des liens étroits avec le pôle de Fontainebleau-Avon dont elles partagent les problématiques environnementales et paysagères. Enfin, le conseil municipal de la commune de Fontaine-le-Port a délibéré pour faire part de son souhait d'intégrer la CC « Vallées et Châteaux ».

Par ailleurs, plusieurs communes de « Terres du Gâtinais » ou « Pays de Bière » avaient envisagé de rejoindre la CC « Deux Vallées », dont le siège est à Milly-la-Forêt, en Essonne. Cependant, plusieurs de ces communes, notamment celles de l'est, partagent un patrimoine naturel et paysager avec la forêt de Fontainebleau, qui contribue à forger une identité commune. Les deux CC sont, en l'absence de pôle urbain affirmé sur leur territoire, globalement dépendantes des pôles de Melun, Fontainebleau ou Nemours, mais l'accessibilité à Fontainebleau est plus aisée (RD 637, 607, 152).

Ces différentes observations ont conduit à privilégier le projet d'un grand pôle autour de Fontainebleau, dont le périmètre se superpose presque entièrement à celui du SCOT, plutôt qu'un éclatement du territoire. Le futur EPCI pourrait se constituer en communauté d'agglomération, ce qui lui permettrait, au regard de compétences plus grandes, de disposer de ressources supérieures (notamment en matière de DGF).

Alternative proposée par les élus : fusionner les communautés de communes Pays de Seine (Bois-le-Roi, Chartrettes et Fontaine-le-Port) et Entre Seine et Forêt (Samoreau, Héricy, Vulaines-sur-Seine).

Ce projet offre un ensemble cohérent à taille humaine, avec 17 000 habitants.

Le Maire s'est engagé à préserver le caractère rural du village. La voix des Vulainots sera mieux entendue, et davantage prise en compte, au sein d'une petite structure.

Une communauté composée de 35 communes réduira la représentativité de Vulaines-sur-Seine à deux voix sur 66. Elle fait courir le risque de nous voir imposer des choix contraires à notre volonté.